



## **Recommandations visant la reprise de l'activité professionnelle musicale dans un contexte de pandémie**

**À l'intention de :**

**Monsieur Steven Guilbeault  
Ministre du Patrimoine canadien**

### **Le CQM**

Le Conseil québécois de la musique (CQM) regroupe les organismes et les individus professionnels œuvrant dans le domaine de la musique de concert. Par ses activités, il travaille à la cohésion, à la reconnaissance, au développement et à la défense des intérêts du milieu musical québécois. Les présentes recommandations sont le résultat de consultations tenues auprès des membres du CQM les 5, 6 et 7 mai 2020.

Le CQM est conscient du travail colossal qui est actuellement réalisé par toutes les instances publiques afin de répondre aux impératifs que commande une crise telle que celle qui nous assaille en ce moment. La santé et la sécurité de tous sont les premiers critères qui doivent guider nos actions pour la reprise des activités professionnelles du milieu des musiques de concert. Le milieu musical est prêt et souhaite signifier aux instances gouvernementales sa volonté à collaborer à une reprise rapide et sécuritaire de ses activités.

### **MISE EN CONTEXTE**

#### **Quelques constats**

Alors que le confinement force le milieu musical à se tourner davantage vers les outils de diffusion numérique, les musiciens ne trouvent aucun moyen de générer un revenu décent avec les opportunités actuellement offertes sur le Web. Les habitudes de consommation sont conditionnées par une abondance de contenus gratuits ou à faibles coûts, qui ne saurait soutenir le coût réel de la création, de la production et de la diffusion des musiques de concert. Ainsi, pour assurer sa découvrabilité et son appréciation, la musique de concert québécoise doit se démarquer par une offre mondialisée et créative, tout en rivalisant avec les meilleurs et les géants, dont les moyens financiers sont incomparables face aux budgets souvent limités de nos membres. La crise engendrée par la COVID 19 aura stimulé certaines initiatives locales. Des plateformes, payantes ou non, de diffusion de concerts sont actuellement en développement. Il est encore trop tôt pour valider la faisabilité des plans d'affaires qui seront proposés et la réussite de telles entreprises.

D'autre part, la vente d'albums est remplacée par la lecture en continu (le streaming) et autres formules d'écoute en ligne qui offrent peu de revenus intéressants pour les musiciens.

Les travaux sur la révision de la loi sur le droit d'auteur et de la loi sur les télécommunications ainsi que la révision du rôle et de la juridiction du CRTC en matière de diffusion numérique sont, plus que jamais,

nécessaires pour assurer un revenu décent aux compositeurs, musiciens et travailleurs culturels des ensembles musicaux.

De plus, devant cette omniprésence du Web, la radio et la télévision ont délaissé graduellement les captations et diffusions de concerts. De nouveaux modèles d'affaires, inspirés du numérique, ont fait leur apparition et les ensembles se sont vus proposer des ententes de partages de risques et de propriété intellectuelle. Cependant, les cachets des musiciens pour les captations ont été revus à la baisse. Radio-Canada, notre diffuseur public, a lui aussi, suivi ce courant idéologique qui a eu un impact important sur les revenus du milieu musical.

Dans ces conditions, les outils Web sont utilisés davantage à des fins de mise en marché, pour entretenir l'image de marque des ensembles et pour maintenir le lien avec le public, plutôt que pour constituer une offre de produits musicaux numériques diversifiés. L'utilisation du Web dans ce contexte représente pour les ensembles un investissement plutôt qu'une source de revenus.

Ainsi, pour assurer leurs revenus, les musiciens et ensembles musicaux font ce qu'ils font le mieux, c'est-à-dire performer devant un auditoire en s'inscrivant dans l'offre de concerts vivants. Avec le confinement, c'est l'ensemble des revenus de nos membres qui se sont taris. En termes de revenus, la reprise s'annonce difficile.

Les mesures sanitaires strictes et de distanciation sociale actuellement en vigueur laissent entrevoir une reprise lente des arts vivants. Bien que certains concerts soient annoncés pour l'automne devant des jauges réduites, les revenus ne reviendront pas à la normale à court terme pour rencontrer les coûts associés à la création, la production et la diffusion de concerts et autres activités musicales. Dans plusieurs cas, les cachets sont revus à la baisse.

### **La prestation canadienne d'urgence (PCU) et la prestation canadienne de relance économique (PCRE)**

Rares sont les ensembles qui comptent les musiciens parmi leurs employés salariés et qui peuvent leur garantir un emploi à temps complet. La grande majorité des musiciens sont des travailleurs autonomes. Ils cumulent plusieurs emplois diversifiés afin de joindre les deux bouts. Citons en exemple, les interprètes qui sont aussi enseignants aux niveaux primaire, secondaire, collégial et universitaire, mais également en pratique privée. Ces charges de cours sont variables, mais pour la majorité des musiciens, elles ne représentent que quelques heures par semaine. Pendant la pandémie et la lente reprise des activités, plusieurs ont choisi de maintenir un lien avec leurs employeurs alternatifs, même si les revenus ainsi gagnés sont nettement insuffisants pour subsister.

De plus, en ce qui a trait spécifiquement à l'enseignement de la musique, ces emplois à temps partiel sont actuellement en péril. La pandémie a accéléré un mouvement où de plus en plus d'écoles primaires et secondaires décident de ne plus offrir de cours de musique ou ont grandement diminué le nombre de classe y ayant accès pour des raisons budgétaires et de coordination des mesures sanitaires.

Contrairement à d'autres secteurs économiques où les emplois à temps partiel représentent l'unique revenu d'un employé ou encore, un revenu d'appoint non essentiel, pour le secteur de musique de concert, le cumul des emplois à temps partiel est essentiel pour garantir un revenu minimum de base aux compositeurs et musiciens. Rappelons que les compositeurs et la grande majorité des interprètes sont des travailleurs autonomes et n'ont pas accès à l'assurance emploi.

En n'acceptant pas les travailleurs qui gagnaient plus de 1000 \$ par mois, la prestation canadienne d'urgence (PCU) a pénalisé bon nombre d'artistes qui dépassaient le seuil établi, sans pour autant, gagner suffisamment pour assurer leur subsistance.

La prestation canadienne de relance économique (PCRE) annoncée récemment, offrira aux travailleurs indépendants ou qui n'ont pas droit à l'assurance-emploi et qui ont épuisé l'aide offerte par la PCU, de bénéficier de 400 \$ par semaine pendant un maximum de six mois s'ils ne travaillent plus ou ont perdu des revenus par rapport à la période pré-pandémie. Cette mesure semble bien accueillie, bien que les détails entourant son implantation ne soient pas encore connus.

### **La subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)**

La subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) est des plus pertinentes pour assurer la reprise des activités des ensembles musicaux en l'absence de revenus autonomes générés par les concerts ou les activités philanthropiques. Même si les activités sont au ralenti, les travailleurs culturels sont requis pour permettre aux ensembles à s'adapter, pour dresser un plan de relance et pour proposer des alternatives viables à court, moyen et long termes.

### **Les instances publiques de soutien aux arts**

Le ministère du Patrimoine canadien, le Conseil des arts du Canada, FACTOR et Musicaction ont activement accompagné le milieu des arts à traverser la crise. Ils ont su faire preuve de souplesse et de compréhension. À l'heure de la reprise, leur soutien est des plus importants afin que le concert vivant reprenne sa place malgré les contraintes imposées par l'observation de conditions sanitaires strictes. Si une aide accrue aux modes de diffusions alternatives a été bénéfique et demeure pertinente, dans le contexte de reprise, les arts vivants doivent être adéquatement supportés afin de rétablir le contact avec le public et redonner aux musiciens un revenu décent.

### **La valeur de la musique**

Finalement, à la proposition d'innover dans les façons de faire et de rendre possible des modes de consommation de la culture différents de ce que les musiques de concerts ont offert jusqu'à maintenant, la réponse est simple. Les ensembles et les musiciens ont la capacité créative de la faire, encore faut-il qu'ils en aient les moyens. Leurs efforts doivent être soutenus par des modes de diffusion qui leur assureront des revenus consistants. Ceci ne sera possible que si le public est au rendez-vous et prêt à déboursier pour avoir accès aux concerts, qu'ils soient vivants ou virtuels, traditionnels ou en réalité augmentée. Si les modes de consommation numérique demeurent sous l'égide de la gratuité pour tous, la population devra alors considérer la culture comme étant un bien essentiel et accepter qu'elle fasse partie des services collectifs payés par les impôts.

## RECOMMANDATIONS

- **CONSIDÉRANT QUE** la reprise des activités se fera de façon progressive et que les mesures sanitaires imposées pour la sécurité de tous retarderont les activités de plusieurs compositeurs, musiciens et ensembles musicaux;
  - **CONSIDÉRANT QUE** pendant la pandémie, plusieurs artistes ont choisi de maintenir un lien avec leurs employeurs alternatifs qui leur rapporte un revenu nettement insuffisant pour subsister;
  - **CONSIDÉRANT QUE** ceux qui passent la barre de 1000 \$ par mois ont toutefois été exclus de l'aide offerte par la prestation canadienne d'urgence;
  - **CONSIDÉRANT QUE** la prestation canadienne de reprise économique (PCRE) sera octroyée pour aider les travailleurs, incluant les travailleurs autonomes, qui épuiseront leurs prestations d'urgence (PCU) et qui ne seront pas admissibles à l'assurance-emploi ;
  - **CONSIDÉRANT QUE** la reprise des activités des ensembles musicaux devra se faire en l'absence ou en accusant une forte diminution de revenus autonomes générés par les concerts ou les activités philanthropiques ;
1. **IL EST RECOMMANDÉ de prolonger la subvention salariale canadienne d'urgence du Canada (SSUC) et la prestation canadienne de relance économique (PCRE) tant et aussi longtemps que le milieu culturel ne retrouvera pas sa pleine capacité d'action, et si nécessaire, au-delà de la période de 6 mois actuellement prévue dans le cadre de la PCRE.**
  2. **IL EST RECOMMANDÉ de s'assurer que PCRE ne pénalise pas les travailleurs qui cumulent plusieurs emplois et qui maintiennent un lien d'emploi sans toutefois obtenir un revenu suffisant pour subsister.**

- 
- **CONSIDÉRANT QU'**il est énoncé dans la mission Radio-Canada que le système canadien de radiodiffusion devrait :
    - servir à sauvegarder, enrichir et renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada;
    - favoriser l'épanouissement de l'expression canadienne en proposant une très large programmation qui traduise des attitudes, des opinions, des idées, des valeurs et une créativité artistique canadiennes, qui mette valeur des divertissements faisant appel à des artistes canadiens et qui fournisse de l'information et de l'analyse concernant le Canada et l'étranger considérées d'un point vu canadien;
    - que toutes les entreprises de radiodiffusion sont tenues de faire appel au maximum, et dans tous les cas au moins de manière prédominante, aux ressources - créatrices et autres - canadiennes pour la création et la présentation de leur programmation à moins qu'une telle pratique ne s'avère difficilement réalisable en raison de la nature du service - notamment, son contenu ou format spécialisé ou l'utilisation qui y est faite de langues autres que le français ou

l'anglais - qu'elles fournissent, auquel cas elles devront faire appel aux ressources en question dans toute la mesure du possible;

- répondre aux intérêts et goûts de ceux que la programmation offerte au grand public laisse insatisfaits et comprendre des émissions consacrées aux arts et à la culture;
- **CONSIDÉRANT QUE** Radio-Canada, devant l'omniprésence du Web, la radio et la télévision ont délaissé graduellement les captations et diffusions de concerts;

**3. IL EST RECOMMANDÉ de solidifier et d'accroître le mandat du diffuseur public, Radio-Canada, en ce qui a trait à la production et la diffusion de contenus artistiques originaux sur les plateformes existantes (radios, télévisions, Web).**

- 
- **CONSIDÉRANT QUE** la reprise des activités se fera de façon progressive et que les mesures sanitaires imposées pour la sécurité de tous retarderont les activités de plusieurs musiciens et ensembles musicaux;
  - **CONSIDÉRANT QUE** les revenus ne reviendront pas à la normale à court terme pour rencontrer les coûts associés à la création, la production et la diffusion de concerts et autres activités musicales;
  - **CONSIDÉRANT QUE** les efforts des musiciens et des ensembles pour s'adapter à de nouveaux modes de diffusion doivent être soutenus;
  - **CONSIDÉRANT QUE** le concert vivant doit reprendre sa place dans un contexte de jauge réduite ;

**4. IL EST RECOMMANDÉ de solidifier le rôle du Conseil des arts du Canada et de Patrimoine Canada et par ce dernier, de Musicaction et de FACTOR afin de soutenir les initiatives du milieu musical pendant la sortie de crise et la relance, tant pour assurer sa présence sur les plateformes numériques que pour se réappropriier graduellement les espaces physiques et renouer avec le public.**

- 
- **CONSIDÉRANT QUE** les sociétés GAFAM ont augmenté drastiquement leurs revenus durant la pandémie au détriment d'artistes qui ne reçoivent aucune rémunération pour le contenu qu'ils ont fourni en ligne;
  - **CONSIDÉRANT QUE** le Rapport Yale recommande l'imposition des géants du Web à hauteur de 3 % de leurs revenus de publicité et de partage de données;
  - **CONSIDÉRANT QUE** les droits d'auteurs ne sont pas adaptés au modèle actuel de diffusion numérique;
  - **CONSIDÉRANT QUE** la majorité du contenu numérique consommé au Québec est du contenu culturel;

**5. IL EST RECOMMANDÉ de légiférer sur le respect des droits liés aux contenus numériques et sur la redistribution équitable des revenus;**

**6. ET IL EST RECOMMANDÉ d'imposer les géants du Web et fournisseurs de service de télécommunication afin de créer un fonds qui vise à soutenir le milieu culturel et musical.**